

DDPP 94

3 bis rue des Archives
94046 CRETEIL Cedex

Tél. : 01 45 13 92 30 - Fax : 01 49 80 43 44

Mel : ddpp@val-de-marne.gouv.fr

Ouverture au public : 9h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi

- **Rungis - à proximité immédiate du MIN**

12 rue du Séminaire
94516 RUNGIS Cedex
Tél. : 01 45 60 60 00 - Fax : 01 45 60 60 20

Ouverture au public : 5h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi
Réception des demandes de certificats sanitaires pour l'export assurée :
lundi : 5h-12h et 14h-17h
mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 3h-12h et 14h-17h
samedi : 3h-7h30


- **Poste d'inspection frontalier d'Orly (PIF)**

Aéroport d'Orly
Zone de fret - Bâtiment 351 - Porte H - 1^{er} étage
94396 ORLY AEROGARE
Tél. : 01 49 75 71 37 ou 01 45 60 60 00
Fax : 01 49 75 71 92 ou 01 45 60 60 20

Il fonctionne sur demande expresse des opérateurs
du lundi au jeudi de 9h30-12h et 14h-18h
et le vendredi matin de 9h30 à 12h

Permanence consommation (Créteil)

Lundi, mercredi et vendredi 14h-17h
(accueil téléphonique **01 45 13 92 50**
ou physique des consommateurs)



Retrouvez toutes
les informations pratiques
www.val-de-marne.gouv.fr

QUALITÉ SÉCURITÉ
CONSOMMATEUR VEILLE
LOYAUTÉ PROTECTION

Direction Départementale interministérielle de la Protection des Populations du Val-de-Marne

Ses missions à votre service



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

La DDPP du Val-de-Marne résulte du regroupement de la Direction Départementale des Services Vétérinaires et de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La Direction Départementale de la Protection des Populations DDPP

Elle a en charge quatre grandes missions à tous les stades : importation, production, distribution et services.



1

Sécurité sanitaire et loyauté alimentaire

- Contrôle les produits et les établissements (hygiène, qualité, étiquetage...).
- Participe à la gestion des toxi-infections alimentaires collectives, des alertes et des plaintes concernant les aliments.
- Procède à l'agrément des entreprises agro-alimentaires.
- Effectue le contrôle sanitaire des animaux et des carcasses.
- Délivre les certificats sanitaires et attestations à l'exportation.

2

Qualité, sécurité et loyauté des produits industriels de grande consommation et des prestations de service

- S'assure de la conformité des produits et des prestations de service à la réglementation (qualité, sécurité).
- Contrôle la loyauté de l'offre commerciale.
- Gère les alertes et les plaintes liées aux produits non conformes et/ou dangereux.
- Vérifie le retrait des marchandises dangereuses.

3

Protection économique du consommateur

- Contrôle l'information du consommateur sur les prix et conditions de vente.
- Détecte les pratiques commerciales trompeuses, agressives ou déloyales.
- Contrôle les différentes méthodes de vente : par correspondance, en magasin, à distance, par internet, par démarchage à domicile.
- S'assure du respect des règles en matière de crédit à la consommation ou immobilier : information du consommateur sur le coût et les conditions de souscription.
- Assure une permanence d'accueil sur les sujets de consommation.

4

Santé, protection animale Protection de l'environnement

- Surveille la santé des animaux.
- Contrôle l'import-export des animaux vivants.
- Lutte contre les épizooties et les maladies émergentes.
- Veille à la protection des animaux domestiques et de la faune sauvage captive.
- Préviend et contrôle les risques industriels, pollutions et nuisances liées aux élevages et aux activités agro-alimentaires.
- Surveille la pharmacie vétérinaire.

